



MINISTÈRE DES FINANCES. ARCHIVES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ALOÏS VAN DE VORDE

1. Dénomination du producteur

Ministère des Finances. Secrétaire général Aloïs Van de Voorde – Ministerie van Financiën.
Secretaris-generaal Aloïs Van de Voorde

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1976-2014

4. Importance matérielle

121 art. (1,7 m.l.)

5. Histoire des archives

Lorsqu'il exerçait la fonction de Secrétaire général, Aloïs Van de Voorde conservait ses archives dans son cabinet du 14, rue de la Loi à Bruxelles. Après son départ à la pension, les services du Président du Comité de Direction du Service public fédéral Finances (dénominations depuis 2002 du Secrétaire général et du Ministère, respectivement) déménagent au complexe North Galaxy, sis près de la gare de Bruxelles-Nord, emmenant ces archives avec eux. Elles furent apportées à la résidence d'Aloïs Van de Voorde en 2014, lequel en réalisa un inventaire avant de les faire ramener au North Galaxy. Les archives et l'inventaire furent ensuite transférés aux Archives générales du Royaume en avril 2015 en concertation avec Guy Vandeput, secrétaire du Comité de Direction du SPF Finances et ancien membre du cabinet d'Aloïs Van de Voorde. Ce dernier confia encore aux Archives générales du Royaume quelques archives et publications (un dossier relatif à l'enquête sur Oscar Plisnier, un exemplaire du *Liber Amicorum* Aloïs Van de Voorde, un exemplaire d'un ouvrage sur le 12, rue de la Loi en néerlandais et un en français).

6. publicité

Fonds partiellement consultable.

Les archives de **moins de 30 ans** ne sont consultables qu'avec l'autorisation de l'administration qui les a produites.

Les **archives non sensibles** au niveau de la vie privée et non soumises à des restrictions légales sont librement consultables **après 30 ans**.





Les archives de plus de 30 ans contenant des **données à caractère personnel ou liées à la vie privée**, ou qui sont soumises à **d'autres restrictions légales**, ne sont consultables que dans certaines conditions. Le chercheur souhaitant avoir accès aux documents soumis à des restrictions légales, liées ou non à la protection de la vie privée, doit en demander **l'autorisation préalable à l'Archiviste général du Royaume** ou son mandataire et signer une [déclaration de recherche](#).

Les publications conservées dans ce fonds sont exemptées de ces conditions et sont librement consultables.

7. Inventaire

GHEYSENS V. et LELOUP G., *Inventaris van het archief van het Ministerie van Financiën. Algemeen Secretariaat. Secretaris-Generaal Aloïs Van de Voorde, 1976-2014*, (Archives générales du Royaume. Inventaires, 601), Bruxelles, [2016] (URL fixe : http://search.arch.be/ead/BE-A0510_007313_007037_DUT).

N.B. : L'inventaire réalisé par Aloïs Van de Voorde constitue le premier numéro du fonds. Il contient des descriptions détaillées de certains dossiers ou pièces et peut être utilisé en complément à celui de Valerie Gheysens et Geert Leloup.